

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

SOUTIEN AUX
PRESTATIONS DE
L'AVIATION CIVILE



PROGRAMME 613

SOUTIEN AUX PRESTATIONS DE L'AVIATION CIVILE

MINISTRE CONCERNÉE : BARBARA POMPILI, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie-Claire DISSLER

Secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile

Responsable du programme n° 613 : Soutien aux prestations de l'aviation civile

Le programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile » exerce, au bénéfice des programmes opérationnels de la mission « Contrôle et exploitation aériens », une gestion mutualisée de différentes prestations notamment dans les domaines des ressources humaines, financiers, de la politique immobilière et des systèmes d'information. Ainsi, il porte les actions transversales et structurantes au profit de la DGAC.

Le projet de budget du programme 613 est marqué par les conséquences de la crise sanitaire sur le budget annexe. Cette crise engendre une baisse des recettes en 2021, qui se traduit par un recours accru à l'emprunt. L'augmentation des crédits du programme 613 (+7 % entre la LFI 2021 et le PLF 2022) en est le corollaire, en particulier due à l'impact, en dépenses, des échéances de remboursement d'emprunt.

Dans ce contexte, l'année 2022 sera consacrée à :

- la prise en compte des conséquences de la crise, notamment via des efforts de rationalisation de la dépense ;
- la poursuite des travaux de modernisation et de mutualisation des fonctions supports ;
- la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, source d'efficacité accrue.

1. La prise en compte des conséquences de la crise

En 2021, le BACEA pourrait être amené à emprunter jusqu'à 1 260,6 M€ selon les prévisions les plus prudentes sous-jacentes à la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 ; il en résulte une prévision d'augmentation des échéances de remboursement d'emprunt de 112 M€ en 2022 par rapport aux montants inscrits en LFI 2021. Le recours à l'emprunt devrait encore être important sur l'exercice 2022.

Dans ce contexte, la DGAC est engagée dans la meilleure maîtrise possible de ses dépenses. Dans le prolongement des efforts de maîtrise des dépenses engagées en LFI 2021 et parallèlement à l'accompagnement de la réforme des fonctions support, des économies sont prévues sur les dépenses de fonctionnement courant du programme 613, portant notamment sur les frais de déplacement, les achats courants, les dépenses de communication et de publication. De la même façon, certaines opérations immobilières non-urgentes seront différées.

Le pilotage de la masse salariale illustre également les efforts d'économies. En particulier, les dépenses de personnel intègrent l'impact d'un schéma d'emploi négatif de -76 ETP (auquel s'ajoute un schéma de -4 ETP supporté par l'ENAC), et l'absence de dépenses nouvelles au titre des mesures catégorielles.

2. Les travaux de modernisation et de mutualisation des fonctions supports

Le secrétariat général (SG) poursuivra en 2022 la démarche engagée de modernisation des fonctions support de la DGAC, ayant pleinement vocation à contribuer à la reprise du transport aérien.

Une réforme ambitieuse de modernisation des fonctions support :

Actée en mars 2021, la modernisation des fonctions support engagée à la DGAC vise à mutualiser les fonctions support (ressources et activités) grâce à la mise en place de 8 secrétariats interrégionaux (SIR), la concentration des achats avec la mise en place de 4 pôles achats nationaux et la délocalisation de la formation à Toulouse en proximité de l'ENAC, pour y implanter un pôle national consacré à la formation généraliste transverse.

Le budget pour 2022 accompagne la mise en place de cette réforme qui poursuit les enjeux suivants :

- améliorer l'efficacité des fonctions support ;
- maintenir et développer la qualité de service ;
- sécuriser la gestion ;
- retrouver de la marge de manœuvre sur les ETP et réaliser des économies.

3. Systèmes d'information : poursuivre la transformation digitale

En 2022, la réorganisation de la DSI, qui devient la Direction du numérique, permettra d'accompagner l'évolution des systèmes d'information et les usages du numérique de la DGAC dans le cadre d'une méthodologie plus agile et d'une approche tournée vers la qualité du service rendu.

Par ailleurs, le système d'information financier évoluera avec le déploiement en 2022 d'un portail finances qui proposera des outils d'échange entre les services opérationnels et les services support.

4. Contrôle interne financier et démarche qualité : consolidation des travaux

L'année 2022 verra la poursuite des travaux relatifs à l'animation du réseau de référents en matière de contrôle interne permettant d'associer tous les acteurs de la chaîne financière de la DGAC, de même que l'élargissement de l'utilisation de l'outil AGIR de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), contribuant à renforcer la traçabilité et la documentation des contrôles. Parallèlement, le SG poursuivra le déploiement de sa démarche qualité.

5. Administration exemplaire : réduire les consommations énergétiques

Les actions de sensibilisation menées par le SG pour réduire les consommations énergétiques se poursuivront en 2022 avec 8 axes prioritaires dont des audits énergétiques réalisés pour réduire les consommations d'énergies tertiaires et les émissions globales de GES, un plan de prévention de réduction des déchets par service afin d'optimiser le recyclage ou encore un plan de déplacements pour optimiser les trajets.

6. Ingénierie aéroportuaire : valoriser le patrimoine

A travers le SNIA, la DGAC s'engagera en 2022 à pérenniser l'expertise de l'ingénierie aéroportuaire dans tous ses domaines de compétences et développer la performance environnementale et l'efficacité énergétique dans toutes les prestations réalisées.

7. Logistique : accompagner les agents au quotidien

En 2022, le SG engagera à poursuivre ses travaux de modernisation des installations dans le but de sécuriser les bâtiments et d'assurer le confort et la sécurité aux agents et aux visiteurs.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Egalité entre les femmes et les hommes
INDICATEUR 1.1	Taux de femmes admises aux concours ENAC
OBJECTIF 2	Rendre un service de gestion des ressources humaines au meilleur coût
INDICATEUR 2.1	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
OBJECTIF 3	Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe
INDICATEUR 3.1	Endettement / recettes d'exploitation
OBJECTIF 4	S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

INDICATEUR 4.1	Taux de recouvrement des recettes du budget annexe
OBJECTIF 5	Assurer la formation des élèves ingénieurs aux meilleures conditions économiques
INDICATEUR 5.1	Coût de la formation des élèves
OBJECTIF 6	Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger
INDICATEUR 6.1	Taux d'insertion professionnelle des élèves

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Egalité entre les femmes et les hommes

INDICATEUR

1.1 – Taux de femmes admises aux concours ENAC

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de femmes intégrant une formation initiale	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	23	24	25

Précisions méthodologiques

Source des données : ENAC

Mode de calcul : Les nombres de femmes qui intègrent une formation initiale ENAC est établi chaque année pour les 5 concours offerts par la DGAC dont les scolarités sont gérées par l'ENAC : les ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile IEEAC, les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ICNA, les ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne IESSA, les techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile TSEEAC et les élèves pilotes de ligne (EPL). L'indicateur retenu est le ratio entre le nombre de femmes qui entrent dans une formation ENAC sur une année et le nombre total d'entrées en formation sur la même période.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Ce nouvel indicateur montre la volonté de la DGAC et de l'ENAC d'attirer davantage de femmes vers les métiers techniques et scientifiques. L'ENAC est confrontée au même problème que les autres écoles d'ingénieurs, où la part de candidats hommes est bien plus importante, reflet de la répartition sociologique des classes préparatoires. La DGAC par sa communication sur ses métiers et l'ENAC, par l'intermédiaire de son pôle sociétal qui œuvre à promouvoir les formations scientifiques auprès des jeunes filles dans les établissements scolaires, veulent contribuer à inverser cette tendance. La trajectoire vise à atteindre 25% de femmes admises en 2023. Sachant que pour certaines formations, comme celle de contrôleur aérien, le pourcentage dépasse les 30%, les actions de promotions vont devoir s'orienter plus particulièrement vers les formations d'ingénieurs ENAC ou de pilotes de ligne.

OBJECTIF mission

2 – Rendre un service de gestion des ressources humaines au meilleur coût

Depuis plusieurs années, la DGAC s'attache à mettre en œuvre une politique de ressources humaines et des processus de gestion et de développement de compétences des personnels dans des conditions optimales d'efficacité et de coût, et à maîtriser sa masse salariale, principal poste de dépenses du budget annexe.

Ainsi, la DGAC poursuit ses efforts pour :

- Piloter et optimiser l'adéquation des effectifs et des compétences à l'évolution de ses missions et de ses moyens ;
- Contenir les coûts de gestion et améliorer la performance des organisations et des outils.

Par ailleurs, face à la situation inédite du transport aérien en lien avec l'épidémie de covid-19 et aux conséquences qui en découlent, la DGAC engage un certain nombre de réformes dans le cadre d'une réflexion stratégique visant à préparer l'évolution de ses services au regard de la reprise du trafic, des enjeux écologiques et de la soutenabilité de son modèle économique. Dans ce cadre, une réflexion structurante concernant l'organisation interne de la DGAC en matière de services support (notamment de RH) est poursuivie : la « modernisation des fonctions support ». Une

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

réorganisation inter-régionale reposant sur une mutualisation interservices des fonctions support par bassin d'emploi est à l'étude.

INDICATEUR mission transversal ***2.1 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,4	2,23	2,5	2,4	2,4	2,4

Précisions méthodologiquesSource des données : DGAC - SIRHMode de calcul : ETP affectés à la fonction RH rapportés aux ETP « gérés » par la DGAC**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Compte tenu des résultats déjà obtenus, issus des évolutions des processus métiers et des organisations réalisées depuis 2018 ainsi que de l'amélioration des outils autour du SIRH, la cible pour 2021 est ramenée à 2,4 %.

La cible pluriannuelle est à ce stade fixée à 2,4 % mais elle reste à préciser compte tenu des projets en cours, notamment de l'impact de la modernisation des fonctions support sur le dimensionnement de la fonction RH, ou d'éventuels ajustements des modalités de calcul de l'indicateur.

OBJECTIF mission**3 – Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe****INDICATEUR mission****3.1 – Endettement / recettes d'exploitation**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Endettement / produits d'exploitation	%	30%	218%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiquesSource des données : DGACMode de calcul : Cet indicateur a été mis en place à la suite des recommandations du CIAP dans son rapport en date du 17 janvier 2011.

L'endettement est la somme des emprunts annuels du budget annexe déduction faite des remboursements d'emprunts annuels (capital restant dû). Les produits d'exploitation correspondent au total brut des produits de la première section.

Au 31 décembre 2020, l'endettement net s'élève à 1 811,2 M€ et les produits d'exploitation à 831,3 M€.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Cet indicateur mesure le ratio d'endettement rapporté aux produits d'exploitation. Il est calculé en rapportant le total de la dette cumulée et non encore remboursée aux produits d'exploitation.

Depuis 2015, la DGAC s'était inscrite dans une politique ambitieuse de désendettement. Les efforts réalisés pour diversifier les recettes et ralentir la progression des dépenses avaient permis de réduire l'encours de dette jusqu'à la crise sanitaire début 2020. Les efforts conséquents réalisés dans le cadre de la politique de désendettement ont été

illustrés par l'absence de recours à l'emprunt en 2018 et 2019, et par des remboursements d'emprunt supérieurs à ceux prévus en LFI.

Ainsi, sur les six exercices entre 2014 et 2019, l'encours de dette du BACEA avait diminué de 614 M€, soit -48 %, permettant d'effacer les conséquences des années précédentes et de revenir à fin 2019 à un niveau d'endettement jamais atteint depuis fin 2000 (667 M€ d'encours de dette à fin 2019).

C'est ainsi dans une situation financière rétablie que le BACEA a été amené à recourir à l'emprunt en 2020 de façon importante pour faire face à la chute brutale des recettes du fait de la crise sanitaire (-60 % par rapport aux prévisions inscrites en LFI pour 2020, avec un montant total de recettes encaissées de 831,3 M€ contre une prévision de 2 065,5 M€ en LFI 2020).

Les prévisions des années 2022 et à venir ne sont pas mesurables à ce stade au regard des incertitudes relatives au trafic aérien.

OBJECTIF

4 – S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe

INDICATEUR

4.1 – Taux de recouvrement des recettes du budget annexe

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de recouvrement de la TAC	%	99	98,9	Non déterminé	85	90	95

Précisions méthodologiques

Source des données : Agence comptable du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ».

Mode de calcul : Le taux de recouvrement N est calculé à partir des données de l'agence comptable au 31 décembre N (TAC N-1).

La méthodologie de calcul est modifiée s'agissant de la TAC en ce qu'elle permet d'anticiper la prise en charge de la taxe déclarée mais non payée.

Taux de recouvrement de la TAC : Il s'agit d'un taux brut par exercice de prise en charge. A compter des prises en charge de l'exercice 2020, consécutivement à la mise en service du nouvel outil de gestion et de recouvrement des taxes en décembre 2019, les montants déclarés sont pris en charge pour leur montant total à la soumission de la déclaration (auparavant, prise en charge instantanée du seul montant payé, et prise en charge des créances sur impayés au fil de l'émission des titres de défaut de paiement par l'ordonnateur, disposant d'un délai de reprise de 3 ans).

Le dénominateur est donc désormais calculé en prenant en compte les prises en charge de l'exercice N, constituées des déclarations spontanées, des majorations appliquées pour défaut de paiement de ces déclarations, et des titres sur contrôles d'assiette, indépendamment de la période des vols et de la situation des redevables (incluant les compagnies en procédure collective (redressement, liquidation judiciaire)). A ce montant sont retranchées les réductions de montants déclarés (déclarations rectificatives), les réductions de majorations et de titres, et les dégrèvements comptabilisés sur le même exercice.

Le numérateur demeure constitué de l'ensemble des encaissements réels et des recettes d'ordre (admission en non-valeur et remise gracieuse) afférents aux prises en charge de l'exercice considéré.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Au cours de l'exercice 2020, le contexte économique lié à l'épidémie de covid-19 et les incertitudes portant sur les délais de reprise de l'économie en général et du secteur du transport aérien en particulier, ainsi que les reports de paiement des taxes susceptibles d'être accordés, n'avaient pas permis d'estimer les actions en recouvrement dont la possibilité demeurerait ouverte aux comptables du BACEA, ni par conséquent la performance de ses actions.

Si l'évolution de la situation sanitaire demeure incertaine pour le deuxième semestre 2021, le premier semestre montre un respect, par les principaux contributeurs de la TAC, des échéances des moratoires et échéanciers de règlement accordés pour la période 2020-2022 au titre des déclarations souscrites au cours de l'exercice 2020.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Pour autant, au 17 août 2021, le taux de recouvrement 2021 de la TAC (sur les prises en charge de 2020) s'établit à 74,3 %, à rapprocher des 98,7 % du taux 2020 (sur les prises en charge 2019) calculé à la période équivalente de 2020. La situation s'explique non seulement par la crise du transport aérien mais surtout par l'instauration d'un moratoire sur la TAC due par les compagnies françaises, qui a conduit à suspendre les actions en recouvrement.

Au regard de ces constats et en retenant l'hypothèse d'une continuité dans le respect des échéanciers de règlement de l'antérieur, ainsi que d'une absence de faillite des principaux contributeurs, mais en tenant compte des procédures de recouvrement ouvertes aux comptables du BACEA, le taux de recouvrement 2021 (sur les prises en charge de l'exercice 2020) est réévalué à 85 %.

Pour 2022 (sur les prises en charge 2021) : en sus des éléments précités, le niveau des rappels sur contrôle d'assiette afférents aux déclarations sur vols de 2017 à 2020, toujours en cours chez l'ordonnateur, sera susceptible d'impacter la performance du recouvrement, cette dernière étant inversement proportionnelle au délai de reprise de l'assiette par l'administration. Néanmoins, le recouvrement des huit premiers mois de 2021 sur les montants déclarés au cours du premier semestre de ce même exercice s'établit à 86 %. En retenant d'une part l'hypothèse d'une absence totale de faillite parmi les principaux contributeurs de la TAC d'ici la fin 2022, et d'autre part une stabilisation de la situation économique qui permettrait de reprendre un recouvrement plus offensif, le taux de recouvrement de TAC pour 2022 est évalué à 90 %.

Pour 2023 (sur les prises en charge 2022) : l'hypothèse d'un rétablissement progressif de la situation conduit à une prévision 2023 de 95 %.

OBJECTIF**5 – Assurer la formation des élèves ingénieurs aux meilleures conditions économiques****INDICATEUR****5.1 – Coût de la formation des élèves**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Coût unitaire de la formation d'un élève ingénieur ENAC	€/élève	60 220	61 761	59 000	61 000	61 000	59 000

Précisions méthodologiques

Source des données : Comptabilité analytique de l'ENAC

Mode de calcul : Le coût unitaire est un coût complet qui comprend les coûts directs de fonctionnement associés à la formation (documentation pédagogique, fournitures et entretien divers des moyens pédagogiques, sous-traitance de formation, carburant et pièces détachées avion...), les coûts directs du personnel associé à la formation (enseignants et instructeurs, ainsi que techniciens de maintenance simulateur et avion), les coûts indirects de fonctionnement et de personnel (encadrement, fonctions administratives, logistique et autres fonctions support...) et les amortissements associés aux moyens utilisés pendant la formation. Le coût direct de la formation est obtenu par l'addition des coûts directs issus du logiciel financier et de la valorisation des temps imputés sur les promotions IENAC. Au total ainsi obtenu, on applique en cascade les taux de support pédagogique et de frais généraux issus de la comptabilité analytique de l'année précédant celle étudiée pour obtenir le coût complet de la formation. Pour obtenir le coût moyen à l'élève, on divise le montant total obtenu par le nombre moyen d'élèves formés par promotion sur l'année. Il s'agit d'un changement de méthode rendu nécessaire par les délais de production de cet indicateur pour le RAP de l'année n au mois de mars n+1 car les résultats complets de la comptabilité analytique ne sont disponibles qu'en juin n+1.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La réalisation 2020 est à la hausse par rapport à 2019 car l'adaptation des cours mais aussi de l'école au contexte sanitaire lié à la covid-19 a engendré des surcoûts. De plus, compte tenu de la baisse des ressources propres sur 2020 consécutive au confinement, l'absorption des charges fixes a été mécaniquement plus importante sur la formation IENAC que dans une année normale. La reprise significative de l'activité, permettant ainsi des ressources propres, n'est pas prévue avant 2023/2024.

OBJECTIF

6 – Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger

INDICATEUR**6.1 – Taux d'insertion professionnelle des élèves**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux d'insertion professionnelle des élèves civils ingénieurs (IENAC) six mois après la délivrance de leur diplôme	%	99	92,6	95	81	85	98

Précisions méthodologiques

Source des données : ENAC

Mode de calcul : Chaque année, la conférence des grandes écoles (CGE) conduit une enquête sur l'insertion des jeunes diplômés. Pour y répondre, la direction des études de l'ENAC, avec la collaboration de l'association des anciens élèves, adresse un questionnaire aux nouveaux ingénieurs diplômés des deux années précédentes. Les résultats de l'année ne sont disponibles qu'à la fin du premier semestre de l'année qui suit la délivrance du diplôme. Ce questionnaire adressé en fin d'année civile permet, six mois environ après la délivrance du diplôme, de connaître le degré d'insertion dans le monde de travail des élèves de l'ENAC qui sont identifiés dès la signature de leur premier contrat de recrutement, quel que soit le type de contrat de travail (CDI, CDD), de poste et de secteur d'activité. Le taux constaté pour les ingénieurs IENAC est enfin comparé, dans un but d'étalonnage, avec le taux net d'emploi des diplômés de la dernière promotion ingénieurs de la conférence des grandes écoles. Il faut noter que la scolarité à la carte de la troisième année (période de substitution à l'étranger, puis stage en entreprise) a entraîné un allongement de la scolarité pour certains élèves pouvant aller jusqu'en décembre.

Compte tenu des modalités de calcul de l'indicateur, les résultats ne sont pas disponibles au moment de la production des documents budgétaires annexés aux lois de finances. Ainsi, le PAP pour 2022 présente une modification dans l'affichage des résultats. La réalisation de l'année n présente désormais le taux d'insertion des élèves sortis en n-2. Ainsi, il faut appréhender la lecture des résultats comme étant ceux connus à date, sans forcément être ceux de la promotion de l'année n.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'enquête sur l'insertion des diplômés des grandes écoles par la conférence des grandes écoles (CGE) se déroule 6 mois après la sortie des élèves. La crise sanitaire et l'effondrement du trafic aérien ont clairement impacté à la baisse le taux d'insertion des élèves à 6 mois après leur diplôme, qui diminue en 2020 de 11 points à 81 %, pourcentage qui reste néanmoins élevé, l'objectif de l'ENAC étant de retrouver en 2024 le taux de 2019 d'avant la crise. Le taux 2023 est revu à la baisse par rapport aux prévisions du triennal mais correspond à une trajectoire de sortie de crise en 2024. La formation des ingénieurs ENAC offre des parcours diversifiés aux étudiants, ce qui leur permet de trouver des débouchés professionnels au-delà du secteur aéronautique qui est leur domaine de prédilection. C'est pourquoi malgré la crise du secteur aéronautique, le taux d'insertion reste satisfaisant.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2022 / PRÉSENTATION SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	1 375 341 844	1 371 952 278	297 000	1 375 341 844	1 371 952 278	297 000
Achats et services extérieurs	28 658 698	32 099 370	297 000	28 658 698	32 099 370	297 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	508 000	508 000		508 000	508 000	
Charges éligibles au titre 2	1 213 872 634	1 214 064 670		1 213 872 634	1 214 064 670	
Subventions, transferts et interventions	95 000 000	94 000 000		95 000 000	94 000 000	
Autres charges de gestion courante	8 700 000	8 700 000		8 700 000	8 700 000	
Charges financières	28 296 512	22 274 238		28 296 512	22 274 238	
Charges exceptionnelles	306 000	306 000		306 000	306 000	
Section des opérations en capital	269 166 336	382 535 920	56 912	269 166 336	382 535 920	56 912
Amortissements des prêts et avances	237 208 800	347 978 384		237 208 800	347 978 384	
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	31 957 536	34 557 536	56 912	31 957 536	34 557 536	56 912
Total	1 644 508 180	1 754 488 198	353 912	1 644 508 180	1 754 488 198	353 912

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Ressources humaines et management	1 226 893 634	1 227 085 670	92 000	1 226 893 634	1 227 085 670	92 000
Section des opérations courantes	1 226 523 634	1 226 715 670	92 000	1 226 523 634	1 226 715 670	92 000
Section des opérations en capital	370 000	370 000		370 000	370 000	
02 – Logistique	55 109 234	60 149 906	261 912	55 109 234	60 149 906	261 912
Section des opérations courantes	25 521 698	28 962 370	205 000	25 521 698	28 962 370	205 000
Section des opérations en capital	29 587 536	31 187 536	56 912	29 587 536	31 187 536	56 912
03 – Affaires financières	265 505 312	370 252 622		265 505 312	370 252 622	
Section des opérations courantes	28 296 512	22 274 238		28 296 512	22 274 238	
Section des opérations en capital	237 208 800	347 978 384		237 208 800	347 978 384	
04 – Formation aéronautique	97 000 000	97 000 000		97 000 000	97 000 000	
Section des opérations courantes	95 000 000	94 000 000		95 000 000	94 000 000	
Section des opérations en capital	2 000 000	3 000 000		2 000 000	3 000 000	
Total	1 644 508 180	1 754 488 198	353 912	1 644 508 180	1 754 488 198	353 912

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2021	Effet des mesures de périmètre pour 2022	Effet des mesures de transfert pour 2022	Effet des corrections techniques pour 2022	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022	dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022	Plafond demandé pour 2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Administratifs et cadres	2 789,00	0,00	-1,00	-0,45	-1,55	-11,00	+9,45	2 786,00
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	3 982,00	0,00	0,00	0,00	-13,00	+22,00	-35,00	3 969,00
Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	3 115,00	0,00	0,00	+0,04	-12,04	-1,00	-11,04	3 103,00
Ouvriers et personnels navigants	658,00	0,00	0,00	0,00	-14,00	-5,00	-9,00	644,00
Total	10 544,00	0,00	-1,00	-0,41	-40,59	+5,00	-45,59	10 502,00

Le plafond d'emplois 2022 s'élève à 10 502 ETPT au format courant, il prend en compte :

- la mise en œuvre d'un schéma d'emplois à -76 ETP ;
- un impact du schéma d'emplois 2021 sur 2022 de +5 ETPT ;
- un impact schéma d'emplois de 2022 sur 2022 de -46 ETPT ;
- une mesure de transfert de -1 ETPT au profit du service national des données du voyage (SNDV).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Administratifs et cadres	98,00	69,00	6,80	103,00	63,00	6,00	+5,00
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	95,00	90,00	6,60	37,00	32,00	7,92	-58,00
Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	127,00	112,00	6,40	119,00	111,00	7,07	-8,00
Ouvriers et personnels navigants	18,00	18,00	6,00	3,00	1,00	7,00	-15,00
Total	338,00	289,00		262,00	207,00		-76,00

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	10 544,00	10 502,00	-1,00	0,00	-0,41	-40,59	+5,00	-45,59
Total	10 544,00	10 502,00	-1,00	0,00	-0,41	-40,59	+5,00	-45,59

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Administration centrale	-76,00	-76,00
Total	-76,00	-76,00

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Ressources humaines et management	10 502,00
02 Logistique	0,00
03 Affaires financières	0,00
04 Formation aéronautique	0,00
Total	10 502,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
Rémunération d'activité	840 221 685	840 892 606
Cotisations et contributions sociales	362 963 848	362 553 803
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	281 223 563	282 213 736
– Civils (y.c. ATI)	263 885 086	264 700 875
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	17 338 477	17 512 861
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	81 740 285	80 340 067
Prestations sociales et allocations diverses	10 687 101	10 618 261
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 213 872 634	1 214 064 670
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	932 649 071	931 850 934
FDC et ADP prévus en T2		

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant du compte d'affectation spéciale au titre des pensions (CAS Pensions) s'élève à 282,2 M€. Il est en augmentation de + 1,0 M€ par rapport à la LFI 2021. Il comprend :

- le montant de cotisation employeur au titre du CAS de la pension civile et de l'allocation temporaire d'invalidité pour un montant de 264,7 M€. Le taux applicable en 2022 n'a pas progressé par rapport à 2021 (74,6 %) ;
- la subvention d'équilibre au FSPOEIE à hauteur de 17,5 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraité	917,2
Prévision d'exécution 2021 hors CAS Pensions	918,0
Impact mesures de transfert et de périmètre 2021/2022	0,6
Débasage de dépenses au profil atypique	-1,5
dont GIPA	-0,1
dont indemnisation des jours de CET	-0,8
dont mesures de restructuration	-0,6
dont autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	0,0
EAP schéma d'emplois N-1	1,6
Schéma d'emplois N	-1,6
Mesures catégorielles	
Mesures générales	0,1
Rebasage de la GIPA	0,1
Variation point fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	7,3
GVT positif	20,5
GVT négatif	-13,2
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	2,8
Indemnisation jours CET	0,8
Mesures de restructuration	2,0
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	4,5
Prestations et allocations - cat 23	1,9
Autres variations	2,6
Total	931,9

La prévision 2022 des dépenses de personnels hors CAS pensions s'élève à un montant total de **931 850 934 €** au format courant. Ce montant prend en compte notamment :

- **le socle d'exécution 2021 retraité** de 917,2 M€, fondé sur la prévision d'exécution 2021 hors CAS pensions et des dépenses « débasées ». Ces dépenses « débasées » correspondent une mesure de restructuration (- 0,6 M€), au montant de compte épargne-temps (CET) (- 0,8 M€) et au versement de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) pour un montant de 0,1 M€ au bénéfice d'une centaine d'agents. Par ailleurs, le transfert d'un ETP au service national des données du voyage (SNDV) à hauteur de -54 k€ HCAS est bien pris en compte.
- **le schéma d'emplois fixé à -76 ETP**, dont l'impact budgétaire s'élève à -0,02 M€, dont +1,57 M€ au titre de l'effet année pleine du schéma d'emplois 2021 et -1,60 M€ au titre du schéma d'emplois 2022 ;
- **le PLF 2022 ne prévoit pas de nouvelle mesure catégorielle ;**

- **des mesures générales** : il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,1 M€ au bénéfice d'une centaine d'agents ;

- **le GVT solde de 7,26 M€**, comprenant :

-un GVT négatif de -13,2 M€, prévu au titre de l'écart de rémunération entre les agents sortants et les agents entrants. Rapporté à la masse salariale totale hors CAS « Pensions », le GVT négatif représente 1,7 % ;

- un GVT positif de 20,5 M€, soit 2,2 % de la masse salariale hors CAS « pensions », composé du :

- GVT indiciaire : l'hypothèse retenue pour le GVT positif indiciaire dans le cadre du PLF 2022 est de 2,55 %, identique à celui de 2021.

- GVT indemnitaire : l'estimation du GVT indemnitaire des personnels techniques de la navigation aérienne s'élève à 8,3M€. Il concerne notamment l'acquisition des qualifications sur site.

- **le rebasage des dépenses au profil atypique** qui s'élève à 2,8 M€ correspond à 0,8 M€ dédiés à l'indemnisation des jours du CET, et à un montant de 2 M€ dédié aux mesures de restructuration dans le cadre de l'accompagnement de la réorganisation des fonctions support engagée en 2020 ;

- **la ligne « autres variations »** d'un montant de 4,5 M€ correspond à la prise en compte du financement de la part employeur de la protection sociale complémentaire à hauteur de 1,9 M€ et à la reprise des expérimentations du contrôle aérien.

Par ailleurs, l'allocation de retour à l'emploi (ARE) représenterait un coût d'environ 0,3 M€ pour environ 45 agents.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Administratifs et cadres	56 475	71 776	68 477	48 786	63 302	60 244
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	40 568	106 555	123 821	34 571	99 570	110 092
Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	35 328	77 512	85 414	29 524	70 702	77 784
Ouvriers et personnels navigants	44 561	58 406	57 156	34 667	49 032	46 797

Selon la méthode utilisée en programmation budgétaire, les coûts prévisionnels correspondent aux coûts réels constatés en année pleine par catégorie d'emplois. Il convient de noter que les coûts d'entrée de la catégorie administratifs sont plus élevés concernant la rémunération d'activité dans la mesure où la réorganisation des fonctions supports engagée nécessitera une montée en compétence des agents, et des recrutements de profils spécifiques qui seront rendus possible par augmentation de la rémunération d'activité ; cette catégorie comporte une pluralité de corps : IPEF, attachés, assistants, adjoints administratifs, contractuels.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	10 561	3 738 000		3 738 000
Logement	10 561	450 000		450 000
Famille, vacances	13 702	552 000		552 000
Mutuelles, associations	13 702	2 560 000		2 560 000
Prévention / secours	10 561	35 000		35 000
Autres				

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Total		7 335 000		7 335 000

L'action sociale menée au sein du Comité central d'action sociale (CCAS) est une action commune entre les personnels DGAC et Météo-France. À ce titre, Météo-France reverse des crédits à la DGAC afin de compenser l'avance des dépenses consentie par la DGAC, sous forme de rétablissement de crédits.

La politique d'action sociale de la DGAC vise à répondre au mieux aux besoins et aux souhaits des agents, malgré un contexte budgétaire contraint. Elle vise à garantir le maintien de deux objectifs principaux que sont la solidarité et la cohésion sociale. Elle recouvre plusieurs domaines : restauration, logement, famille, solidarité, handicap et crédits associatifs.

Aussi, est inscrit sur le programme 613 pour l'année 2022 (AE=CP) :

- 7 335 000 € en T3 sur les domaines de la restauration, des associations, du logement, de la famille, de la solidarité.
- 940 000 € en T2 sur les domaines des prestations individuelles aux agents et des aides exceptionnelles.

À ces postes, viennent s'ajouter les crédits versés à la DGAC sur fonds de concours dans le cadre de la convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH), en application de la loi du 11 février 2005. Pour l'année 2022 (AE=CP), 92 000 € sont prévus au titre de la contribution employeur et 45 000 € au titre des contrats enfance jeunesse (CEJ).

Le contexte particulier que connaît le BACEA appelle la DGAC à poursuivre ses efforts budgétaires. Aussi, aucune demande en T5 n'est proposée pour l'action sociale en 2022, comme ce fut le cas pour 2021.

S'agissant de la protection sociale complémentaire, le budget alloué pour la mutuelle santé des agents de la DGAC s'élèvera à 1,9 M€ inscrits en T2 (AE=CP).

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
20 969 864		440 806 311	439 571 715	22 658 734

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
22 658 734	8 784 930	5 198 033	4 854 103	3 821 668
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
540 423 528 353 912	531 638 598 353 912	4 720 228	2 477 187	1 587 515
Totaux	540 777 440	9 918 261	7 331 290	5 409 183

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
98 %	1 %	0 %	0 %

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Ressources humaines et management

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	1 226 523 634	1 226 715 670	92 000	1 226 523 634	1 226 715 670	92 000
Achats et services extérieurs	3 573 000	3 573 000	92 000	3 573 000	3 573 000	92 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	298 000	298 000		298 000	298 000	
Charges éligibles au titre 2	1 213 872 634	1 214 064 670		1 213 872 634	1 214 064 670	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante	8 700 000	8 700 000		8 700 000	8 700 000	
Charges financières						
Charges exceptionnelles	80 000	80 000		80 000	80 000	
Section des opérations en capital	370 000	370 000		370 000	370 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	370 000	370 000		370 000	370 000	
Total	1 226 893 634	1 227 085 670	92 000	1 226 893 634	1 227 085 670	92 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

Le montant total des dépenses au titre des achats et services extérieurs pour l'action n° 1 s'élève à 3 573 000 € en AE et en CP. Ce montant est réparti entre les dépenses d'administration centrale (3,3 M€ en AE/CP) et les dépenses pour les services déconcentrés (0,24 M€).

1 – Administration centrale : 3 338 000 € en AE et en CP (3 338 000 en AE et en CP en LFI pour 2021)

Les crédits de fonctionnement de l'administration centrale financent les politiques de formation, de management, de communication et de gestion des ressources humaines. Le coût moyen prévisionnel de ces différentes politiques, ramené au nombre d'agents est présenté ci-après :

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE = CP
Dépenses de formation	10 000	Journées de formation *	103 €	1 039 000
Dépenses de communication	1 106	Agents de l'administration centrale	865 €	957 000
Gestion des ressources humaines	1 106	Agents de l'administration centrale	479 €	530 000
Dépenses juridiques	1 106	Agents de l'administration centrale	734 €	812 000
TOTAL				3 338 000

2 – Services déconcentrés : 235 000 € en AE et en CP (235 000 € en AE et en CP en LFI pour 2021)

Service national d'ingénierie aéroportuaire : 105 000 € en AE et en CP (105 000 € en AE et en CP en LFI pour 2021)

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE = CP
Formation	500	Agents concernés	150 €	75 000
Communication	500	Agents concernés	60 €	30 000
TOTAL				105 000

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE = CP
Formation	460	Agents concernés	174€	80 000
Communication	460	Agents concernés	109 €	50 000

IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS HORS TITRE 2

La contribution de la DGAC au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) s'élève à **298 000 €** en AE et en CP.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les charges de gestion courante sont stables en 2022 et s'établissent à **8 700 000 €** en AE et CP (**8 700 000 € en AE et en CP en LFI pour 2021**)

Ces crédits permettent de couvrir la contribution à la mutuelle santé des agents de la DGAC dont le montant en 2022 s'élève à **1 400 000 € en AE et en CP** ainsi que les dépenses relatives aux redevances de logiciels, aux subventions aux associations ainsi qu'aux prêts sociaux et prêts bonifiés.

Enfin, les dépenses de communication imputées sur cette ligne sont évaluées à hauteur de **145 000 € en AE et en CP**.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles de l'action 1 sont constituées de dépenses juridiques pour un montant de **80 000 € en AE et en CP** correspondant à une provision destinée à prendre en charge les exécutions de jugement défavorables à l'administration.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

En 2022, les dépenses d'investissement de l'action 1 n'évoluent pas. Elles représentent **370 000 € en AE et en CP** et soutiennent la politique d'investissement socioculturel et sportif de la DGAC.

ACTION

02 – Logistique

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	25 521 698	28 962 370	205 000	25 521 698	28 962 370	205 000
Achats et services extérieurs	25 085 698	28 526 370	205 000	25 085 698	28 526 370	205 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	210 000	210 000		210 000	210 000	
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles	226 000	226 000		226 000	226 000	
Section des opérations en capital	29 587 536	31 187 536	56 912	29 587 536	31 187 536	56 912
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	29 587 536	31 187 536	56 912	29 587 536	31 187 536	56 912
Total	55 109 234	60 149 906	261 912	55 109 234	60 149 906	261 912

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

L'action 02 regroupe l'ensemble des moyens nécessaires au fonctionnement du siège de la DGAC, du service des systèmes informatiques et de la modernisation et du service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA). Cette action participe également à l'activité du service national ingénierie aéroportuaire (SNIA) et des services ultramarins. Le PLF pour 2022 prévoit un montant de **28 526 370€ en AE et en CP** pour ces dépenses.

1 – Administration centrale : 12 059 870 € en AE et en CP (8 956 698€ en AE et CP en LFI pour 2021)

Ces dépenses concernent le soutien logistique des services, il s'agit des dépenses d'achats, de locations, de maintenance des matériels et des bâtiments, du gardiennage, du nettoyage, d'assurance et de frais de déplacement. Ces dépenses comprennent le soutien du SGTA. L'administration centrale finance également des études de modernisation de la fonction financière et de la fonction ressources humaines ainsi que le guichet fiscal unique.

Ce poste de dépense connaît une hausse de +3,1 M€ par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par :

- l'enveloppe allouée à l'accompagnement de la modernisation des fonctions support (MFS) au sein de la DGAC (3,9 M€). Ces crédits participeront à la mise en place de la réforme et à l'accompagnement de son démarrage.
- une économie réalisée sur les dépenses de fonctionnement courant à hauteur de **0,8 M€**.

2– Autres services rattachés au secrétariat général : 16 466 672 € en AE et en CP (16 129 000 € en AE et en CP en LFI pour 2021)

a) Dépenses du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) : 8 223 500 € en AE en CP

Le PLF pour 2022 tient compte de deux mesures de transfert, pour un total de 337 500 € en AE et en CP :

- +340 000 € en provenance du P614 du BACEA correspondant à la prise en charge par la DSI des marchés de la DSAC relatifs à la sécurité des systèmes d'information ;
- 2 500 €) correspondant au transfert au ministère de l'intérieur des crédits de fonctionnement correspondant au transfert d'un ETPT au Service national des données de voyage (SNDV).

En 2022, la réorganisation de la DSI, qui deviendra la Direction du numérique, permettra d'accompagner l'évolution des systèmes d'information et les usages du numérique de la DGAC. Elle incarnera la transformation digitale et permettra de répondre aux besoins des agents et services de la DGAC ainsi qu'aux enjeux de cybersécurité. Cette réorganisation s'inscrit enfin dans un renouveau organisationnel et culturel auquel les agents du service, et plus largement toutes les parties prenantes, participeront dans une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, l'organisation de la nouvelle DSI gagnera en lisibilité, clarifiera les rôles et responsabilités des pôles et renforcera le pilotage fonctionnel des administrateurs informatique de gestion. Les engagements du nouveau service reposeront sur des processus simplifiés, une méthodologie plus agile et une approche tournée vers la qualité du service rendu.

Les impacts sur le budget seront mineurs en 2022, consistant en de l'assistance aux domaines et missions pour installer la nouvelle organisation, instaurer de nouveaux process et mettre en œuvre la nouvelle feuille de route.

Les dépenses de fonctionnement de la DSI sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Coût unitaire €	AE=CP
1- Gouvernance SI, Modernisation et supports log/RH (Direction-CAB, FAB, mission ACF, mission QPSO)	12 000	Agent (total DGAC)	174	2 096 000,00 €
2 - Support et pilotage des SIR (domaine SPS)	12 000	Agent (total DGAC)	29	350 000,00 €
3 - Applications financières et ressources humaines (domaine PNM)	12 000	Agent (total DGAC)	188	2 256 000,00 €
4 - Environnement de travail numérique (domaine ETN)	12 000	Agent (total DGAC)	125	1 500 000,00 €
5 - Infrastructures, réseaux et intégration SI, architecture data et sécurité (domaines IRIS et ADS)	12 000	Agent (total DGAC)	168	2 021 500,00 €
TOTAL				8 223 500,00 €

b) Fonctionnement des services ultramarins : 2 173 000 € en AE et en CP (1 757 000 € en AE et en CP en LFI pour 2021)

Les crédits de fonctionnement du service d'État de l'aviation civile de Polynésie Française, de la direction de l'aviation civile de Nouvelle-Calédonie et du service de l'aviation civile de Saint-Pierre et Miquelon sont de 2 173 000 € en AE et en CP. Les dépenses sont essentiellement les achats divers (0,32 M€), l'entretien des bâtiments (0,4 M€), les fluides (0,22 M€) et les crédits d'immobilisation (1,0 M€).

c) Fonctionnement du SNIA : 6 070 172 € en AE et en CP (7 296 000 € en AE et en CP en LFI pour 2021)

Il s'agit des dépenses de fonctionnement du réseau du service national d'ingénierie aéroportuaire. Ce service à compétence nationale de la DGAC, implanté sur plus de 36 sites géographiques différents en métropole et quatre sites en outre-mer, a deux grandes missions :

- l'ingénierie spécialisée dans le domaine aéroportuaire ;
- la gestion du patrimoine immobilier de la DGAC.

Doté d'un effectif de 500 personnes, il est détenteur de compétences de haut niveau dans ses domaines d'activité et intervient en matière d'infrastructures aéroportuaires et bâtiments techniques spécialisés aussi bien comme assistant à maîtrise d'ouvrage que comme maître d'œuvre.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS HORS TITRE 2

Ces crédits, stables en 2022, s'élèvent à **210 000 €** en AE et en CP. Ils correspondent à la taxe payée par le SNIA sur les bureaux de la DGAC en Île-de-France (189 000 €) et aux taxes foncières payées par les services ultra-marins (21 000 €).

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles de l'action 2, soit **226 000 € en AE et en CP**, correspondent à la contribution de la DGAC au fonctionnement du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) pour un montant de 156 000 € en AE et en CP. Le risque d'intérêts moratoires est également prévu sur cette ligne pour un montant de 70 000 € en AE et en CP.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **31 557 536 € en AE et en CP** en 2022 et recouvrent des dépenses d'administration centrale et des services déconcentrés. Ils prennent en compte la réfection de la toiture du bâtiment Farman pour un montant de 1 600 000 €.

1 – Administration centrale : 1 600 000 € en AE et en CP (mesure nouvelle)

Identifiant de la dépense en €	AE	CP
Réfection de la toiture du siège de la DGAC	1 600 000 €	1 600 000 €
TOTAL	1 600 000 €	1 600 000 €

Ces dépenses concernent principalement des travaux de réfection de la toiture du siège de la DGAC pour un montant de 1,6 M€.

2 – Services déconcentrés : 29 587 536 € en AE et en CP (23 925 000 € en AE et en CP en LFI pour 2021)

a) Investissements informatiques : 23 237 536 € en AE et en CP (20 600 000 € en AE et 10 117 000 en CP en LFI 2021)

Ces crédits vont permettre à la DGAC de poursuivre en 2022 les actions démarrées en 2021. Ils recouvrent notamment les projets suivants :

Le programme sécurité

La sécurité des systèmes d'information est une préoccupation constante de la DGAC et représente un enjeu majeur, notamment au vu de la proximité entre les systèmes d'informatique de gestion de la DGAC et les systèmes opérationnels de navigation aérienne. Afin de répondre à ces enjeux, la DGAC va poursuivre le programme sécurité déjà entamé depuis 2017 et mettra l'accent en 2022 sur les projets suivants :

- poursuite du plan de continuité informatique avec le déploiement des applications dans le data center du ministère de l'intérieur ;
- définition de la politique de reprise informatique en cas d'incidents ;
- migration des applications de la DGAC (applications nationales, applications Navigation aérienne) dans le datacenter sécurisé, conforme à la politique de sécurité du système d'information (PSSI) définie pour toutes les applications de la DGAC ;
- évolution de la politique de sécurité du système d'information (PSSI) et des moyens associés pour prévenir les cyberattaques ;
- généralisation de la fourniture aux agents de la DGAC de moyens d'authentification forte (certificats numériques) permettant des accès plus sécurisés aux applications et à leur poste de travail ;
- généralisation de la fourniture de moyens de télétravail sécurisé pour tous les agents de la DGAC.

Le déploiement d'outils collaboratifs

Disposer d'outils de travail, d'échange et de communication modernes est devenu un enjeu primordial pour favoriser le travail collaboratif entre les agents et aussi avec les partenaires externes et pour faciliter la mise en œuvre du télétravail et de répondre aux situations de mobilité des agents. Le budget 2022 permet ainsi la poursuite du déploiement d'une suite d'outils collaboratifs débuté en 2020. Par ailleurs, un projet de service d'annuaire unique et centralisé (*AD active directory*) ayant débuté en 2019 doit s'achever en 2022, permettant aux agents en mobilité de disposer de leur espace de travail.

La poursuite de l'évolution du SIF pour 2022

Mis en place en 2011 pour le BACEA, le système d'information financière (SIF) est un progiciel de gestion intégrée. Il équivaut au système CHORUS pour la gestion financière du budget général avec, en outre, une comptabilité générale, une comptabilité analytique et une comptabilité des immobilisations ainsi qu'une gestion des recettes. Un outil en amont du SIF permettant de constituer une chaîne intégrée des services prescripteurs aux services gestionnaires a été développé courant 2021 et sera opérationnel en début 2022 en appui de la modernisation des fonctions supports de la DGAC. Cet outil s'intégrera dans un « portail finances » regroupant progressivement l'ensemble des outils et contenus du domaine budgétaire et comptable. L'année 2022 verra la mise en service des premiers modules de ce portail, le développement de nouvelles fonctionnalités et la mise à disposition de restitutions de pilotage budgétaire et opérationnel.

Enfin, ces crédits participeront également à la mise en place des masters pour poste de travail unique, avec pour objectif la maîtrise du parc, la standardisation des installations de logiciels/licences et le renforcement de la sécurité informatique sur l'ensemble des matériels informatiques de la direction.

Identifiant de la dépense en €	AE	CP
1- Gouvernance SI et Modernisation et supports log/RH (Direction-CAB, FAB, mission ACF, mission QPSO)	3 145 737	3 145 737
2 - Support et pilotage des SIR (domaine SPS)	350 000	350 000
3 - Applications financières et ressources humaines (domaine PNM)	2 183 760	2 183 760
4 - Environnement de travail numérique (domaine ETN)	4 422 137	4 422 137
5 - Infrastructures, réseaux et intégration SI, architecture data et sécurité (domaines IRIS et ADS)	13 135 902	13 135 902
TOTAL	23 237 536	23 237 536

b) Infrastructures et divers équipements : 6 350 000 en AE et 6 350 000 en CP (8 325 000 € en AE et en CP en LFI pour 2021)

En baisse de -2 M€ par rapport à 2021, le budget « Infrastructures et divers équipements » du SNIA contribuera principalement à renforcer le poste « entretien et grosses réparations (EGR) et investissement GTA ». Ce budget contribuera également à la relocalisation des bâtiments de la gendarmerie des transports aériens (GTA) et du site de SNIA de Toulouse Blagnac et à assurer les travaux des bâtiments du siège de la DGAC.

Identifiant de la dépense en €	AE	CP
EGR et investissement GTA	3 900 000	2 700 000
Entretien des locaux du SNIA	600 000	600 000
Renouvellement du parc automobile	400 000	350 000
Réaménagement du complexe d'Athis-Mons		220 000
Démolition des pavillons vacants de 40 logements		500 000
Protection des équipements vitaux du bâtiment Farman en cas d'inondation (hypothèse : protection périmétrique et avancement du PCA en 2022, marché MOE-Travaux en 2023)	500 000	500 000
Travaux sur bâtiment du siège de la DGAC (Farman), hypothèse travaux de toiture terrasse en 2022	800 000	600 000
Relocalisation GTA et SNIA site Toulouse Blagnac	1 543 000	830 000
Réhabilitation du site UTM pour l'accueil DTI et SNIA site de Bordeaux Mérignac	150 000	50 000
TOTAL	6 350 000	6 350 000

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

03 – Affaires financières

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	28 296 512	22 274 238		28 296 512	22 274 238	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	28 296 512	22 274 238		28 296 512	22 274 238	
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	237 208 800	347 978 384		237 208 800	347 978 384	
Amortissements des prêts et avances	237 208 800	347 978 384		237 208 800	347 978 384	
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	265 505 312	370 252 622		265 505 312	370 252 622	

L'équilibre du BACEA est fortement affecté par la crise sanitaire et ses conséquences. En effet, la chute du trafic aérien et les mesures de soutien aux compagnies aériennes portant sur le report de paiement de certaines taxes et redevances aéronautiques échues en 2021 ont un impact important sur les recettes du budget annexe contrôle et exploitation aérien. La hausse des crédits demandée s'explique donc par le recours à l'emprunt important consenti en 2020 et en 2021.

ACTION

04 – Formation aéronautique

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	95 000 000	94 000 000		95 000 000	94 000 000	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions	95 000 000	94 000 000		95 000 000	94 000 000	
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	2 000 000	3 000 000		2 000 000	3 000 000	
Amortissements des prêts et avances						

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	2 000 000	3 000 000		2 000 000	3 000 000	
Total	97 000 000	97 000 000		97 000 000	97 000 000	

Créée en 1949, l'Ecole nationale de l'aviation civile est chargée de la formation aéronautique. Placée sous la tutelle du ministre chargé des transports et sous la tutelle fonctionnelle de la DGAC, elle a acquis le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel – grand établissement le 1er mai 2018.

Elle est principalement localisée sur le campus de Rangueil à Toulouse, l'ensemble de ses activités étant réparties sur 9 sites. Elle dispose de 102 avions et de nombreux simulateurs de vol ou de contrôle aérien.

Son budget annuel avant crise (2019) dépassait 130 M€, dont 95 M€ de subvention (91 M€ de subvention pour charges de service public, 4 M€ pour les investissements). Les ressources propres, qui représentaient plus de 25% du budget, se sont effondrées avec la crise (-40 % en 2020 par rapport à 2019), nécessitant une subvention exceptionnelle de 12 M€ en 2020. L'exercice 2021 restera en déficit mais ne nécessitera toutefois pas de nouvelle subvention exceptionnelle.

En PLF 2022, **la subvention DGAC s'établit à 97 M€ en 2022**. Si ce montant global est le même qu'en 2021, le montant dédié à l'investissement est en hausse de 1 M€ par rapport à 2021 (compensé par une baisse de 1M€ pour le fonctionnement) afin notamment d'accompagner la mise en œuvre de l'enseignement et du travail à distance.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subvention pour charges de service public	95 000 000	95 000 000	94 000 000	94 000 000
Dotation en fonds propres	2 000 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000
Transfert				
Total	97 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2021				PLF 2022					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile			799	125			795	140		
Total			799	125			795	140		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2021	799
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2021	
Impact du schéma d'emplois 2022	-4
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2022	795
Rappel du schéma d'emplois 2022 en ETP	-4

L'ENAC fait l'objet d'un schéma d'emplois de -4 ETP en 2022.

OPÉRATEURS

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2022. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2021 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2021 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2021 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

ENAC - ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Missions

Depuis le 1er mai 2018, l'ENAC est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) – Grand établissement - sous tutelle du Ministère de la Transition écologique. L'établissement est composé d'une direction à Toulouse (31) et de 8 centres de formation ou de maintenance à Biscarrosse (40), Muret (31), Carcassonne (11), Castelnaudary (11), Montpellier (34), Saint-Yan (71), Grenoble (38) et Melun (77).

Fondée en 1949, au début du développement de l'aviation commerciale de transport, l'ENAC couvre depuis son origine le domaine du véhicule aérien dans son environnement et les formations supérieures qui s'y rattachent : l'avion et ses systèmes (cellule, propulsion, équipements de bord, circuits divers, etc.), l'utilisation de l'avion (opérations aériennes, pilotage, navigation, etc.), la sécurité du transport aérien, la sûreté aéroportuaire, l'espace aérien et la navigation aérienne (organisation des réseaux de routes aériennes, espaces contrôlés, procédures de navigation aérienne, etc.), la conception et l'organisation des infrastructures au sol (aéroports, systèmes de radionavigation, radars, radio communications, etc.), l'environnement (bruit, pollution, etc.).

Les programmes de formation qui en découlent sont très variés dans leurs niveaux et leurs contenus et couvrent un large spectre de l'enseignement supérieur, certains recrutant au niveau du baccalauréat, d'autres jusqu'à Bac+5. L'ENAC offre ainsi une vingtaine de cycles de formation, allant des ingénieurs ENAC (environ 150 par an), des Master of Science (MSc), des Mastères Spécialisés (Transport aérien, Sécurité, Management aéroportuaire, etc.), des formations pilotes de ligne et techniciens supérieurs de l'aviation, en passant par les ingénieurs contrôleurs de la navigation aérienne ou les ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne qui ont un grade de Master.

Cette diversité de formation fait de l'ENAC un exemple unique en Europe d'organisme formant à la quasi-totalité des métiers du transport aérien et qui accompagne l'ensemble des acteurs publics et privés de ce domaine en France, en Europe et dans le monde. Enfin, en complément obligatoire à ses formations d'ingénieur ou pour le compte d'industriels du secteur aéronautique, l'ENAC développe ses activités de recherche.

La crise sanitaire impacte fortement l'activité de l'ENAC qui doit adapter ses formations aux nouveaux besoins de ses étudiants et des acteurs du transport aérien.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2017-2020 constituait l'outil de recueil et de synthèse des différents contextes dont l'ENAC doit tenir compte et qui permettent la définition des axes stratégiques, des objectifs et des indicateurs. Il fait l'objet d'un suivi régulier lors des rendez-vous de gestion organisés entre le secrétariat général de la DGAC et l'école, tout au long de sa durée.

L'élaboration du COP 2021-2025 a été retardée de six mois du fait de la crise de la crise sanitaire qui a très fortement affecté l'ENAC et le secteur du transport aérien et qui l'oblige à revoir et réadapter sa stratégie. Ce COP 2021-2025 sera le pivot de la stratégie post-crise sanitaire, qui s'articulera autour de deux enjeux majeurs que sont, d'une part, la numérisation des enseignements et plus généralement la digitalisation du fonctionnement de l'ENAC ; et d'autre part, l'évolution de ses enseignements et de sa recherche afin d'accompagner la transition écologique du secteur aérien. En

particulier, l'ambition est de former les professionnels de demain aux enjeux liés à la transition écologique et à la mise en place et d'une aviation « décarbonée » ou plus généralement d'un transport aérien avec une empreinte environnementale moindre.

Perspectives 2022

La crise sanitaire et l'arrêt prolongé de l'activité aéronautique ont fortement pénalisé l'ENAC dont plus de 28% des recettes étaient constituées par des ressources propres. La crise supportée par ses clients (compagnies aériennes, constructeurs aéronautiques, aéroports, etc.) a entraîné l'annulation ou le report de nombreuses formations, faisant chuter les recettes prévues au budget 2020 de près de 15 M€ (-40%). L'activité reprenant de manière très progressive, il est probable que le niveau des ressources propres de l'ENAC se situe à un niveau toujours inférieur en 2022 à celui constaté en 2018 et 2019.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile	97 000	97 000	97 000	97 000
Subvention pour charges de service public	95 000	95 000	94 000	94 000
Dotation en fonds propres	2 000	2 000	3 000	3 000
Transfert	0	0	0	0
Total	97 000	97 000	97 000	97 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2021 (1)	PLF 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	924	935
– sous plafond	799	795
– hors plafond	125	140
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois s'établit en PLF 2022 à 795 ETPT, compte-tenu d'un schéma d'emplois de -4 ETP.

Le nombre d'emplois rémunérés hors plafond est mentionné à titre indicatif. Il devra être validé par le Conseil d'Administration de l'établissement et ajusté sur la base de nouveaux contrats, en particulier dans le secteur de la recherche, qui garantissent le financement de ces nouveaux ETPT par des contributeurs extérieurs (notamment la Commission Européenne).

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | OPÉRATEURS